



Demande de prix services

Marché de service relatif à l'assistance technique pour l'optimisation de la production du biochar au sein de l'entreprise SNSIAT bénéficiaire du projet VABICUI.

Référence externe : CIV22001-10056

Table des matières

1	Objet de la demande	3
2	Instructions aux soumissionnaires	3
3	Termes de références	4
3.1	Informations générales	Erreur ! Signet non défini.
3.2	Description des prestations – Termes de références.....	Erreur ! Signet non défini.
•	DESCRIPTION DU SERVICE RECHERCHÉ	Erreur ! Signet non défini.
•	DUREE DU SERVICE RECHERCHE	Erreur ! Signet non défini.
•	AUTRES INFORMATIONS UTILES	Erreur ! Signet non défini.
•	CRITERES D’ATTRIBUTION	14
•	PROFIL SOUMISSIONNAIRE	Erreur ! Signet non défini.
•	Annexes	Erreur ! Signet non défini.
4	Conditions d’exécution services	16
4.1	Généralités	16
4.2	Conformité de l’exécution.....	16
4.3	Modalités d’exécution.....	16
4.4	Réception des prestations.....	16
4.5	Facturation et paiement.....	16
4.6	Exonération de TVA.....	16
4.7	Assurances.....	16
4.8	Droits de propriété intellectuelle	17
4.9	Obligation de confidentialité.....	17
4.10	Clauses déontologiques.....	18
4.11	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	18
5	Formulaires d’offres à signer par le soumissionnaire	19
5.1	Fiche d’identification	19
5.1.1	Personne physique.....	19
5.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	20
5.1.3	Entité de droit public	Erreur ! Signet non défini.
5.1.4	Signalétique financier	21
5.1.5	Sous-traitants.....	22
5.2	Formulaire d’offres – prix (*).....	23
5.3	Déclaration sur l’honneur – motifs d’exclusion.....	24
5.4	Déclaration intégrité soumissionnaires	26
5.5	Documents à remettre – liste exhaustive	28

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de service relatif à l'assistance technique pour l'optimisation de la production du biochar au sein de l'entreprise SNSIAT bénéficiaire du projet VABICUI	
REFERENCES ENABEL	CIV22001-10056

2 Instructions aux soumissionnaires

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL durant la procédure		
NOM :	Eric Zayé GNAOULE	
FONCTION :	Expert en contractualisation & Administration	
ADRESSE :	Complexe Palm Club Hôtel, bâtiment 7, 1er étage, route du lycée technique, Abidjan – Cocody, 28 BPM 1830 Abidjan 28.	
TEL		
E-MAIL :	ericzaye.gnaoule@enabel.be	
DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	18/05/2026 à 15h00 au plus tard, Heure d'Abidjan
	LIEU :	Une (01) Offre originale signée et deux (02) copies sur papier à transmettre à Peudré Michel DIGBEU, Chef de Projet VABICUI/Valorisation de la Biomasse énergie et Cuisson propre, email : michel.digbeu@enabel.be , Complexe Palm Club Hôtel, bâtiment 7, 1er étage, route du lycée technique, Abidjan – Cocody, 28 BPM 1830 Abidjan 28- Enabel Côte d'Ivoire
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	45 jours	
CRITERE DE SELECTION	Au moins deux (2) références similaires de prestations pertinentes dans la réalisation d'études techniques, études technico-économiques en lien avec les énergies renouvelables (<i>Joindre les copies du contrat et Attestation de Bonne Exécution</i>) ;	
CRITÈRE D'ATTRIBUTION	Offre technique : 70 points (voir les Tdrs) ; Offre financière : 30 points (voir les Tdrs).	

3 Termes de références

DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE	
Date souhaité / obligatoire output :	Le marché a une durée de sept (07) mois reparti en 60 hommes jours « H/J » à compter du mois de juin 2026. Les prestations seront réalisées en côte d’ivoire (voir les TdRs pour de plus ample information).
Date proposée par le soumissionnaire :	

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D’ENABEL exécution	
NOM :	Peudré Michel DIGBEU
FONCTION :	Chef de Projet VABICUI/Valorisation de la Biomasse énergie et Cuisson propre
ADRESSE :	Complexe Palm Club Hôtel, bâtiment 7, 1er étage, route du lycée technique, Abidjan – Cocody, 28 BPM 1830 Abidjan 28.
TEL	T:+225 07 193 150 57/07 79 53 96 61
E-MAIL :	michel.digbeu@enabel.be

3.1 Contexte général

Dans le cadre de sa programmation 2021-2027, l’Union européenne s’est engagée à accompagner la Côte d’Ivoire vers un modèle de développement durable et équitable et à adresser les principaux enjeux liés à la stabilité et à la transition du pays essentiellement à travers trois Team Europe Initiatives (TEI), en matière de « Cacao durable », « Transition Bas carbone » et « Paix et stabilité ».

En vue de contribuer à l’initiative « Transition Bas carbone », l’UE a signé en février 2024, une convention de contribution NDICI AFRICA/2024/449-159 avec l’agence belge de développement à Enabel, pour la mise en œuvre du projet de Valorisation de la Biomasse-Energie et de la Cuisson Propre (VABICUI) en Côte d’Ivoire « VABICUI », pour une durée de 04 ans. Par ailleurs, un protocole d’accord a été signé entre Enabel et le Ministère des Mines du Pétrole et de l’Energie, le 29 novembre 2024, en marge du Salon International des Ressources Extractives et Energétique (SIREXE) tenue à Abidjan. Ce protocole marque officiellement la collaboration entre Enabel et ledit ministère.

Le projet VABICUI a pour objectif de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Côte d’Ivoire par la valorisation des déchets organiques issus de l’agriculture et la promotion de modes de cuisson plus efficaces et plus propres. Plus spécifiquement, il est question de renforcer des chaînes de valeur de la cuisson propre et de valoriser des déchets organiques issus de la transformation des produits agricoles à travers trois champs d’actions : **(1)** l’augmentation du nombre d’entrepreneurs actifs et du volume d’activité économique dans les filières de valorisation énergétique de résidus agricoles (biomasse) et de cuisson propre et efficace, **(2)** le renforcement de l’environnement des affaires de la biomasse-énergie et de la cuisson propre, ainsi que **(3)** le renforcement de l’environnement réglementaire et institutionnel en faveur de la biomasse-énergie et de la cuisson propre.

Dans le cadre du champ d'action (1), il est prévu d'accompagner les entreprises sélectionnées à l'issue des phases de sourcing et appel à projets organisés. L'accompagnement consistera à renforcer les capacités ou combler les gaps identifiés chez les entreprises, au cours de la phase de diagnostic, avant la sélection.

Parmi les entreprises sélectionnées, figure la Société Nouvelle SIAT (SN SIAT) spécialisée dans la production des produits agricoles comme le cacao, ainsi que l'exportation et la commercialisation des fèves de cacao, et d'autres produits dérivés dudit produit.

L'entreprise fait la production du biochar à l'échelle artisanale. Elle utilise actuellement toute la quantité de biochar produite pour amender les sols au sein de son exploitation agricole.

La société envisage diversifier ses sources de revenus pour booster son économie et consolider son ancrage au niveau local, et même à l'échelle nationale et internationale. Pour ce faire, elle envisage installer une unité moderne de production de biochar au sein de son exploitation agricole basée à Tiassalé, localité située dans la région de l'Agneby-Tiassa. L'entreprise dispose d'un potentiel énorme de gisement de résidus cacaoyères (cabosses de cacao), estimées à plus de 900 tonnes par an, qui constituera la matière première de l'unité de production.

Le projet présenté par SN SIAT est en phase avec les objectifs du VABICUI. Car, il met l'accent sur l'économie circulaire à travers la valorisation des cabosses de cacao pour produire du biochar.

Après une mission diagnostique effectuée, qui a motivé la sélection de l'entreprise, le projet VABICUI envisage apporter un appui à l'entreprise pour non seulement renforcer la production actuelle mais aussi contribuer à la réalisation de son projet.

3.2 Description

3.3 Objectifs

La mission consiste à apporter de l'assistance technique à l'entreprise SN-SIAT bénéficiaire du projet VABICUI. Il s'agira de :

- étudier la faisabilité technique, économique et sociale de l'installation d'une unité industrielle de production de biochar.
- renforcer les capacités techniques du personnel de SNSIAT pour la production du biochar
- renforcer et optimiser la production actuelle du biochar sur le site de production de SN-SIAT.

3.4 Résultats attendus

Résultat1 : La faisabilité technique, économique et sociale de l'installation de l'unité industrielle de production du biochar au sein de SNSIAT est réalisée.

Résultat2 : La production actuelle du biochar sur le site de production de SN-SIAT est renforcée et optimisée.

Résultat3 : Les capacités techniques du personnel d'exploitation de SN-SIAT en matière de production du biochar sont renforcées.

3.5 Description des activités

3.5.1 Etude de faisabilité technique, économique et sociale de l'installation d'une unité industrielle de production de biochar.

3.5.2 Analyse technique

- Evaluation de la matière première
 - Evaluer et estimer la quantité des résidus (cabosses de cacao) pour la production du biochar
 - Estimer la capacité de production journalière de l'unité de production du biochar.
- Dimensionnement de l'unité de production
 - Définir et justifier le choix du modèle de l'équipement ou du matériel de production
 - Déterminer les dimensions de l'unité de production ainsi que du matériel de production
 - Concevoir les dessins techniques de l'unité et des pièces afférent au dispositif (matériel) de production du biochar
 - Proposer une offre technique et estimative de l'installation de l'unité de production (bâti, matériel, etc.).
 - Faire une description de l'ensemble des composantes de l'unité de production...

Nb : Le volet technique n'est pas exhaustif. Le prestataire pourra le compléter selon ses expériences.

3.5.3 Analyse économique et financière

- Coûts d'investissement
 - Estimer les coûts d'acquisition et d'installation du dispositif de production du biochar, des équipements et des infrastructures associées
- Coûts d'exploitation
 - Déterminer les coûts d'exploitation de l'unité de production du biochar, y compris les coûts de maintenance, de surveillance
- Recettes attendues
 - Evaluer les revenus potentiels générés au sein de l'unité de production.
- Analyse de rentabilité
 - Déterminer le TRI, la VAN et le seuil de rentabilité
 - Comparer les coûts et les revenus liés à l'unité de production de biochar.
- Financement du projet :
 - Identifier les sources de financement possibles, telles que les prêts bancaires, les subventions gouvernementales, les investisseurs privés, etc.
- Évaluation du retour sur investissement (ROI)
 - Calculer le ROI du projet en fonction des flux de trésorerie attendus et des coûts initiaux.

- Analyse de sensibilité :
 - Évaluer l'impact des variations des coûts et des revenus sur la rentabilité du projet.
- Évaluation des risques
 - Identifier les risques associés au projet et proposer des stratégies pour les atténuer.

Nb : Le volet économique et financier n'est pas exhaustif. Le prestataire pourra le compléter selon ses expériences.

3.5.4 Analyse environnementale et sociale

- Analyser et évaluer l'impact environnemental et social de l'unité de production du biochar au niveau de la localité d'implantation du projet.

NB : Le volet environnemental n'est pas exhaustif. Le prestataire pourra le compléter selon ses expériences.

3.5.5 Renforcement de capacités et optimisation de la production du biochar

- Former le personnel de production de SN-SIAT à la production du biochar
- Elaborer un module de formation pour la production du biochar

3.5.6 Amélioration et l'optimisation du système de production actuelle du biochar

- Faire le diagnostic du système actuel
- Identifier et proposer des points d'amélioration
- **Améliorer le dispositif actuel de production du biochar**

3.5.7 Suivi et coaching

- Quantifier le biochar produit
- Evaluer l'effet du biochar sur le rendement agricole
- Déterminer les paramètres du biochar
- Evaluer le niveau de perception des utilisateurs finaux (exploitants agricoles de SN-SIAT) par rapport à l'usage du biochar.
- Evaluer l'effet du biochar sur le rendement agricole de SN-SIAT

3.5.8 Analyse approfondie des opportunités commerciales du biochar de SN-SIAT sur les segments suivants :

- La commercialisation auprès des sociétés coopératives, et bien d'autres acteurs
- Le développement des fertilisants organiques enrichis à base du biochar
- Les opportunités de transformation en briquettes ou charbon vert destinés aux marchés de l'énergie propre
- Les perspectives de marchés à l'export pour les usages agricoles ou environnementaux.
- Une base de données d'acteurs potentiels (y compris leurs contacts et leurs localisations) pour l'achat du biochar, ainsi que des crédits carbone du biochar de SN-SIAT.

NB : Le prestataire devra proposer une méthodologie pertinente permettant pour traiter les différents points de l'analyse

3.6 Méthodologie

La méthodologie de cette prestation repose sur une approche structurée en trois grandes étapes : une phase préliminaire portant sur l'organisation d'une session de cadrage, une phase d'exécution portant sur la réalisation de l'ensemble des activités prévues et une phase finale pour la transmission des livrables intermédiaires et finaux. La méthodologie du prestataire devra être cohérente, précise, pertinente et contribuer à l'atteinte des résultats.

La méthodologie doit mettre l'accent sur les expériences antérieures du prestataire et les illustrations qui démontrent la capacité du prestataire à effectuer le travail.

Etape préliminaire : Réunion de cadrage

Cette phase consiste à organiser une session de travail pour permettre à l'équipe projet VABICUI/Enabel et l'entreprise SN-SIAT (bénéficiaire du projet VABICUI) de comprendre la méthodologie du prestataire et d'apporter ses contributions pour améliorer la méthodologie proposée afin qu'elle reflète les attentes de la prestation.

NB : Avant la session de cadrage, le prestataire transmettra à Enabel un rapport de cadrage bien argumenté qui explique la méthodologie à mettre en œuvre pour atteindre les résultats et objectives de l'étude.

Etape de mise en œuvre

Cette phase correspond à l'exécution de toutes les activités prévues au point 2.3, et la transmission des livrables intermédiaires. Pour chaque activité prévue le prestataire devra faire preuve de rigueur, professionnalisme et démontrer sa capacité à mettre en œuvre la prestation.

Le prestataire devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe de SN-SIAT pendant la période d'exécution de la prestation.

NB : La méthodologie décrite ci-dessus n'est pas exhaustive. Le soumissionnaire est encouragé à proposer toute actions complémentaire jugée pertinente pour l'approfondir en vue d'atteindre efficacement les objectifs de l'étude et maximiser l'impact des résultats.

Etape de fin

- Élaboration et transmission des livrables intermédiaires et finaux conformément au respect des dates indiquées au niveau du calendrier.

Nb : Le prestataire devra travailler en collaboration avec l'entreprise SN-SIAT, l'équipe projet VABICUI/Enabel ainsi que les consultants experts mandatés par Enabel.

3.7 Livrables

- 01 rapport de l'étude de faisabilité technique, économique, environnemental et social. Le rapport devra traiter tous les points présentés au niveau de la partie 3.5.
- 01 dossier de dessins, plans ou schémas techniques de l'unité de production industrielle (moderne) y compris des équipements ou matériel de production.

- 01 rapport diagnostic de la production actuelle du biochar. Ce rapport devra fournir des recommandations et des actions concrètes pour améliorer le système artisanal actuellement pratiqué sur le site.
- 01 rapport de formation du personnel technique sur la production du biochar, y compris les listes de présence.
- 01 rapport succinct décrivant une méthode de calcul des émissions de gaz à effet capable d'évaluer les émissions de gaz à effet de l'utilisation du biochar dans l'exploitation agricole. Le rapport devra présenter les valeurs des émissions de gaz à effet de serre obtenu au niveau de l'exploitation agricole de SN-SIAT grâce à l'utilisation du biochar. La méthodologie de calcul qui sera utilisée doit se baser sur des références aux standards internationaux (exemple IPCC, 2006 Guidelines for National GHG Inventories, etc).
- 01 module de formation sur la production du biochar. Le rapport devra être détaillé avec des cas pratiques, et facile à comprendre.
- 02 rapports de suivi et de coaching pour analyser l'effet du biochar sur le site de production de SNSIAT.
- 01 fiche de succès stories présentant les effets du biochar sur la production agricole de SN-SIAT
- 01 dossier de photos.
- 01 tableau périodique de suivi comprenant les données collectées sur toute la période de la mission :
 - Quantité de déchets valorisés sur la période de la mission
 - Quantité de biochar produit
 - Quantité de
 - L'effet du biochar sur le rendement agricole
 - Nombre d'utilisateurs finaux du biochar sur la parcelle agricole
 - Nombre de superficie utilisant le biochar
 - Chiffre d'affaires de l'entreprise sur la période de la mission
 - Quantité de fèves récoltés pendant la mission
 - Rendement agricole avant et pendant la mission
 - Nombre de personnes formés (avec le pourcentage des femmes) ...
- 01 rapport de l'analyse approfondie des opportunités commerciales du biochar de SN-SIAT. Le rapport devra traiter tous les points énumérés au niveau de la partie 3.5.8

3.8 Calendrier et Lieu

La prestation se déroulera en 60H/j réparti sur 07 mois d'exécution, à compter de juin 2026. Sur la base du calendrier prévisionnel ci-dessous, le prestataire présentera un calendrier détaillé des activités à réaliser dans son offre.

- Période de mise en œuvre : 07 mois
- Date de démarrage : juin 2026
- Date de fin au plus tard : 31 décembre 2026

NB : Le prestataire devra respecter le calendrier de mise en œuvre.

La mission aura lieu dans l'enceinte de l'entreprise SN-SIAT basée à Tiassalé (région de l'Agneby Tiassa).

Jalons/Etapes	Livrables	Délai	H/J	Responsable
Réunion de cadrage et transmission du rapport de démarrage	Rapport de démarrage	Juin 2026	02	Prestataire
Phase d'exécution	Rapport étude de faisabilité technique, économique, environnemental et social Dossier plans/schémas techniques	Août 2026	15	Prestataire
	Rapport étude diagnostic de la production actuelle du biochar sur le site 01 Rapport sur l'analyse approfondi des opportunités commerciales du biochar de SN-SIAT	Septembre 2026	21	Prestataire
	01 rapport de formation pratique sur la production du biochar 01 guide de formation pratique sur la production du biochar Listes de présence de formation	Novembre 2026	12	Prestataire
Phase final	01 rapport de suivi et coaching 01 base de données avec l'ensemble des données formulées au niveau de la partie livrable 01 rapport succinct décrivant une méthode de calcul des émissions de gaz à effet capable d'évaluer les	Décembre 2026	10	Prestataire

	émissions de gaz à effet de l'utilisation du biochar dans l'exploitation agricole de SN-SIAT (voir partie 3.7 pour plus de détails).			
--	--	--	--	--

NB : la répartition des hommes jours de chaque jalon présenté dans le tableau est indicative. Le prestataire pourra faire des propositions à sa guise. Toutefois, la répartition qui sera proposée par le prestataire au cas échéant devra être dans la limite du nombre de jours total prévu pour la mission.

Par ailleurs, le prestataire devra inclure dans ses honoraires les coûts de logistique (location de véhicule), les coûts de l'amélioration du dispositif traditionnel de production du biochar (comprenant l'achat de petit matériel, pièces, etc.). Chaque soumissionnaire pourra mener une visite sur site de SN-SIAT pour mieux estimer les coûts d'amélioration du système actuel de production du biochar.

3.9 Profil

Pour réaliser la prestation demandée, nous recherchons un cabinet, un bureau d'études spécialisé dans la réalisation des études d'ingénieurs en lien avec les énergies renouvelables :

- Au moins deux (2) références dans la réalisation d'études techniques, études technico-économiques, études de marchés en lien avec les énergies renouvelables ou avec le secteur de valorisation de la biomasse énergie, la cuisson propre ou l'économie circulaire.

Le prestataire devra justifier toutes ses expériences antérieures à travers des attestations de bonnes exécutions ou tout autre document démontrant la (ou les) réalisation (s) des expériences antérieures et similaires à l'objet du marché..., ainsi que les documents afférents (CV, copies de diplômes, etc.) du personnel demandé pour le marché (voir tableau ci-dessous).

Expert	Expériences	Rôles/Tâches	H/J
Expert.e principal.e	Titulaire d'un diplôme Bac+5 en énergie/énergie renouvelable, bioénergie /mécanique industriel ou autre diplôme équivalent et pertinent pour la mission Avoir au moins 5 ans d'expériences / 3 missions effectuées dans la coordination, la réalisation d'études techniques, technico-économiques en rapport avec les énergies renouvelables Avoir au moins 03 ans/03 missions dans la réalisation d'étude de	Il/Elle chargé. e de : coordonner le bon déroulement de la mission assurer la bonne exécution de l'ensemble des travaux prévus pour la mission assurer la qualité des travaux et ainsi que des livrables prévus	40

	dimensionnement, analyse économique et financière d'installation de systèmes de valorisation énergétique de déchets.	assurer le respect du délais de transmission des livrables représenter principalement le cabinet à toutes les réunions organisées dans le cadre de cette mission apporter son expertise technique sur l'ensemble des travaux prévus dans la mission	
Expert.e Environnement/sociale	Titulaire d'un diplôme Bac+4 en science de l'environnement ou autre diplôme pertinent en lien avec la mission Avoir au moins 3 années d'expérience / 2 missions dans la coordination, la réalisation de projet de changement climatique ou environnementale ou écologique/ dans la réalisation d'études d'impact environnemental et sociale ou d'évaluations environnementales/études ou projets en lien avec les crédits carbone	Il/Elle sera chargé. e d'apporter son expertise technique dans les analyses et évaluations environnementales et sociales en lien avec la mission	10
Expert.e Agronome	Titulaire d'un diplôme Bac+4 en science agronomique ou autre diplôme pertinent en lien avec la mission Avoir au moins 3 années d'expérience / 2 missions dans la coordination, la réalisation des études ou de projets agronomiques/agricoles	Il/Elle sera chargé. e d'apporter son expertise technique dans les travaux agronomiques en lien avec la mission	10

NB : Les honoraires doivent inclure les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance. L'offre doit comprendre les honoraires du prestataire qui inclut les frais de déplacements, d'hébergement et de subsistance, ainsi que tous les coûts pour l'amélioration et l'optimisation du dispositif actuel de production du biochar de SN-SIAT.

3.10 Rapports

Les rapports demandés devront être bien rédigés, en français soutenu, avec des photos illustratives facilitant la compréhension au niveau du lecteur. Le délai de transmission de chaque livrable doit être conforme au délai mentionné au niveau de la partie 2.5

Enabel mettra à la disposition du prestataire une liste d'entreprise(s) utilisatrice(s) potentielles de briquettes.

Enabel sera responsable de la logistique des missions. Ceci comprend la réservation des billets d'avion et des hôtels, l'organisation de transport en Côte d'Ivoire, etc.

Les nuit d'hôtels et les repas seront payés par le consultant avec l'argent des perdiems. Le coût du billet d'avion sera couvert par Enabel.

3.11 Autres informations

Enabel mettra à la disposition du prestataire une liste d'entreprise(s) utilisatrice(s) potentielles de briquettes.

Enabel sera responsable de la logistique des missions. Ceci comprend la réservation des billets d'avion et des hôtels, l'organisation de transport en Côte d'Ivoire, etc.

Les nuit d'hôtels et les repas seront payés par le consultant avec l'argent des perdiems. Le coût du billet d'avion sera couvert par Enabel.

4. CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

4.1 La qualité technique sur 100 points :

Mise en relation et recherche de financement	
Grille d'évaluation	
Expertise cabinet	Maximum
1. Note méthodologique	40,00
<p>Compréhension de la mission Connaissance du secteur du biochar et de ses principaux défis, des solutions de cuisson propre ou de valorisation de la biomasse énergie et des défis majeurs liés à leur déploiement sur le marché ivoirien (5 points) -Approche pratique basée sur des expériences avérées dans l'élaboration d'étude technico économique (s) ou études de marchés (2,5 points) et dans les missions d'enquêtes de collecte de données (2,5 points)</p>	10
<p>Approche méthodologique/L'innovation dans la méthodologie au travers des outils et approches proposés *Méthodologie basée sur une stratégie innovante montrant la capacité du prestataire à proposer des actions concrètes visant à faciliter la pénétration du biochar sur le marché Ivoirien et le renforcement de capacités des acteurs du biochar (10 points) *Bonne connaissance descriptive des Techniques et outils de collecte de données et des outils de formations en milieu rurale ou communautaire (5 points) *Méthodologie reposant sur une stratégie efficace, illustrée par des exemples concrets et des expériences avérées dans l'identification des acteurs potentiels pour la commercialisation du biochar (5 points), ainsi que dans l'accompagnement des entreprises/PME, comme celles qui produisent le biochar, à identifier des leviers pertinents et utiles pour la commercialisation de leurs produits (PME) (5 points).</p>	25
<p>Clarté et adaptation du chronogramme des activités o Chronogramme cohérent, compréhensif, claire, visible et lisible (2,5 pts) o Adaptation du chronogramme à la durée d'exécution du marché (2,5 pts)</p>	5
2. Diplôme et expériences	60,00
Expert.e principal. e	30,00
Formation supérieure BAC+5 minimum en en énergie/énergie renouvelable, bioénergie /mécanique industriel ou autre diplôme équivalent et pertinent pour la mission	8
Avoir au moins 5 ans d'expériences / 3 missions effectuées dans la coordination, la réalisation d'études techniques, technico-économiques en rapport avec les énergies renouvelables	11
Avoir au moins 05 ans/03 missions dans la réalisation d'étude de dimensionnement, analyse économique et financière d'installation de systèmes de valorisation énergétique de déchets.	11
Expert.e en Environnement/sociale	15,00
Formation supérieure BAC+4 minimum en science économiques, finance ou tout autre diplôme pertinent en lien avec la mission.	7
Avoir au moins 3 années d'expérience / 2 missions dans la coordination, la réalisation de projet de changement climatique ou environnementale ou écologique/ dans la réalisation d'études d'impact environnemental et sociale ou d'évaluations environnementales/études ou projets de crédit carbone	8
Expert.e Agronome	15,00
Formation supérieure BAC+4 minimum en sociologie ou tout autre diplôme pertinent en lien avec la mission	7
Avoir au moins 3 années d'expérience / 2 missions dans la coordination, la réalisation des études ou de projets agronomiques/agricoles	8
Note globale	100,00

NB : La note totale de l'offre technique sur 100 points sera pondérée à 70%. Autrement, elle sera ramenée à 70 points

4.2 L'offre financière (prix) : 30 points

Le prix global pour l'offre la plus basse reçoit 30% de la cote soit 30 points

La cote du même lot pour l'offre Z est calculée comme suit :

La formule suivante sera appliquée :

$$\frac{\text{Offre moins-disante} \times 30}{\text{Offre concernée}}$$

4.3 Eléments inclus dans le prix

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- Les honoraires ;
- Les perdiems ;
- Les frais de déplacement ;
- La gestion administrative et le secrétariat ;
- L'assurance ;
- La documentation relative aux services ;
- La livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ;
- Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés
- Les coûts de renforcements de capacités ou tout autre frais liés à l'exécution du marché.

Sont également inclus dans le prix les frais de communication (internet compris), la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

5. Conditions d'exécution services

a. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

b. Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

c. Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

d. Réception des prestations

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

e. Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

f. Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services sont prestés, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services achetés.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

g. Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en

particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

h. Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Lorsque l'objet des services consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

Lorsque l'objet des services consiste en la création d'un site internet, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit d'enregistrer et de protéger le nom de domaine créé à cette occasion, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

i. Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

j. Clauses déontologiques

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse mail integrity@enabel.be.

Tout manquement à se conformer à une disposition d'une des politiques etiques Enabel (<https://www.enabel.be/fr/qui-sommes-nous/integrite>) peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

k. Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6. Formulaire d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1. Fiche d'identification

6.2. Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

DONNÉES PERSONNELLES	
NOM(S) DE FAMILLE ¹	
PRÉNOM(S)	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ ²	
PAYS ÉMETTEUR	
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE	
CODE POSTAL / BOITE POSTALE VILLE, RÉGION PAYS TÉLÉPHONE PRIVÉ COURRIEL PRIVÉ	
DONNÉES COMMERCIALES	
<i>Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels</i>	
Dirigez-vous votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à Enabel ?	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
NOM DE VOTRE ENTREPRISE	
NUMÉRO DE TVA	
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE & PAYS	
DATE	SIGNATURE

NB : joindre le RCCM/STATUTS

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Carte d'identité, passeport, permis de conduire ou autre

6.3. Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

NOM OFFICIEL	
ABRÉVIATION	
NOM COMMERCIAL (si différent du nom officiel)	
FORME JURIDIQUE TYPE D'ORGANISATION (BUT LUCRATIF, SANS BUT LUCRATIF, ONG)³	
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁴/NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL VILLE PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL : JJ/MM/AAAA	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL CODE POSTAL/BOITE POSTALE VILLE PAYS	
NOM PERSONNE DE CONTACT TÉLÉPHONE COURRIEL	
DATE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

NB : joindre le RCCM/STATUTS

³ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁴ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.4. Signalétique financier

TITULAIRE DU COMPTE (1)			
ADRESSE			
VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE FIXE		MOBILE	
E - MAIL			

COORDONNEES BANCAIRES

INTITULE DU COMPTE			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE (2)			
IBAN			
CODE BIC/SWIFT			

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Une copie du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) doit être jointe à l'offre.

Tous les paiements seront effectués sur le numéro de compte mentionné. Aucune modification ne sera autorisée sans accord préalable du pouvoir adjudicateur avec la signature d'un avenant.

6.5. Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

6.6. Formulaire d'offres – prix (*)

Ne changez pas le formulaire d'offre. Les réserves ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent indiquer les prix en euros et hors TVA.

En déposant son offre, le soumissionnaire déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le cahier spécial des charges et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le présent marché conformément aux dispositions du cahier spécial des charges au prix global forfaitaire suivant, exprimés en euros et hors TVA (en chiffres) :

Expertise	Nombre H/J	PU en € HTVA	PT en € HTVA
Expert.e principal. e	40
Expert.e en Environnement/sociale	10
Expert.e Agronome	10
TOTAL en € H/J HTVA	60
TVA (...%)		
TOTAL en € TTC		

*Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix < tant unitaires que < globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix :

Les honoraires et les per diem, les frais de logement, les frais de transport < internationaux, les frais d'assurance, les frais de sécurité, les frais de visas, les frais de communication, les frais administratifs et de secrétariat, les frais d'impression, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, < les frais relatifs aux droits de propriété intellectuelle. **(Voir également 4.3 des Termes de Références).**

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer au nom de :

Lieu et date :

Signature autorisée :

6.7. Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.**

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 **<lien>** ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 **<lien>**;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.8. Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.9. Les références similaires

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux projets similaires (min. 2) exécutés au cours des cinq (05) dernières années. Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché :

Au moins deux (2) références dans la réalisation d'études techniques, études technico-économiques en lien avec les énergies renouvelables.

Pour chacun des projets énumérés, le soumissionnaire doit fournir dans son offre les certificats de bonne exécution (sans réserve majeure) et / ou toute pièce justificative (contrats, factures, etc.) approuvée par l'entité qui a attribué le marché / le client.

Description des principaux projets similaires	Montant total	Dates de réalisation (< 5 années)	Nom du client

6.10. Documents à remettre – liste exhaustive

1. Fiche d'identification (**joindre le RCCM/statuts**) ;
2. Le formulaire Signalétique financier ;
3. Formulaire d'offres – prix + offre financière ;
4. Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion ;
5. Déclaration intégrité soumissionnaires ;
6. Deux (02) attestations de bonne exécution
7. Une note méthodologique (prenant en compte les différents points importants évoqués dans les TdRs) ;
8. CV du personnel et copies des diplômes